



*Mairie de Cempuis*

## **COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2024**

Date de la convocation : 3 février 2024

Présents : BAMMY M., TEGGIN S., BRETEAU J.P., BOUCHER V., BOUCHER O., DELARUE C.,  
COET J.P., HOUBIGAND M., LEROUX J., MAHIEUX C.

Absents excusés : COET A., CAZIOT V., COZETTE A.C., HENON J.

Secrétaire de séance : DELARUE C.

Début de séance : 20h00

➤ **Approbation du compte-rendu de la réunion du 7 décembre 2023**

➤ **Délibération pour la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour les agents**

Une prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat peut être allouée aux 4 agents de la commune. Cette prime est fixée par un barème fixé sur le salaire brut touché par les agents entre le 1<sup>er</sup> juillet 2022 et le 30 juin 2023. Cette prime est unique et donc non renouvelable.

9 voix pour et 1 abstention.

➤ **Délibération pour la demande de subvention à la DETR concernant les travaux de la rue de la Planquette**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que la demande de subvention qui avait été faite en 2023 auprès de la DETR a été refusée par la Préfecture. Le plafond ayant été changé, nous devons redemander une subvention sur un montant de 160 000 € HT.

Pour à l'unanimité.



## *Mairie de Cempuis*

### ➤ Questions diverses

- Un devis pour reboucher les trous sur les routes du territoire a été demandé à l'entreprise La Cempuisienne de terrassement. Celui-ci s'élève à 2 500 € HT. Ces travaux seront faits rapidement car les routes ont été fort dégradées suite aux intempéries.
- Un devis a été demandé pour abattre les 10 peupliers qui sont dans le bassin d'orage à l'entreprise La Serv'Oise. Celui-ci s'élève à 2 325 € HT. Les arbres seront revendus aux habitants de la commune. Un courrier sera distribué dans les boîtes aux lettres pour informer les habitants.
- Plusieurs devis ont été demandés à l'entreprise La Serv'Oise pour l'entretien de la commune (Fleurs, tonte, cimetière). Le total de ces devis s'élève à 25 200 € HT.
- Les conventions pour la participation de la commune à la fréquentation aux centres aérés de Grandvilliers, Moliens et Froissy/Crèvecoeur-le Grand doivent être renouvelées, Le Conseil approuve.
- La convention de groupement de commandes entre la CCPV et la commune doit être renouvelée, elle n'engage pas la commune à recouvrir à tous les groupements d'achat proposés, le Conseil approuve
- Après concertation, il est décidé qu'une tolérance est accordée pour les feux du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril sauf le dimanche.
- Prochaine réunion : 19 mars 2024 18H30

Fin de séance 21H40